

Opinion dissidente du Parti Libéral du Canada

Le comité a adopté le 19 mars 2024 une motion demandant à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) un certain nombre de documents relatifs au système de gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA), avec un délai de 15 jours suivant l'adoption de la motion. Au moment où la demande a été faite, le comité n'était pas au courant de la taille des documents demandés, qui s'est par la suite révélée être d'environ 25 000 pages. La motion de suivi adoptée par la commission le 9 avril 2024, demandant au gouvernement de retarder la mise en œuvre du système GCRA, note que les documents n'ont pas encore été reçus par le comité, mais omet d'inclure le contexte important selon lequel la traduction de 25 000 pages de documents en 15 jours n'était pas possible. Cette motion donne donc une image erronée de l'état d'avancement de l'étude du système GCRA par le comité.